

Séquence 1

CH2 Prise en compte de la sécurité en chimie

Fiche liée à cette séquence :

- ▶ Fiche de synthèse Séquence 1

ACTIVITÉ 1 : REACH

DOCUMENT 1 : REACH

Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques — en anglais : **Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals (REACH)** — est du **Conseil de l'Union européenne**, entré en vigueur en 2007, pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne. Il s'agit de recenser, d'évaluer et de contrôler les substances chimiques fabriquées, importées, mises sur le marché européen. D'ici 2018, plus de 30 000 substances chimiques seront connues et leurs risques potentiels établis ; l'Europe disposera ainsi des moyens juridiques et techniques pour garantir à tous un haut niveau de protection contre les risques liés aux substances chimiques.

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

DOCUMENT 2 : REACH et ses objectifs

Afin d'éviter tout risque pour la santé humaine et l'environnement, la réglementation REACH oblige dorénavant les industriels à déclarer les substances qu'ils fabriquent ou importent, à établir quelles sont celles sans danger et à ne plus les utiliser en cas de risque non maîtrisé.

Les objectifs visés sont :

- Protéger la santé humaine et l'environnement face aux risques potentiels des substances chimiques.
- Instaurer une information complète et transparente sur la nature et les risques des substances, du fournisseur au client final.
- Sécuriser la manipulation des substances chimiques par les salariés dans l'entreprise en imposant le respect de normes de sécurité
- Renforcer la compétitivité de l'industrie, en particulier l'industrie chimique européenne, secteur clé de l'économie en Europe.

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

DOCUMENT 3 : Grandes lignes d'une démarche de prévention des risques chimiques

- Éviter les risques, si possible en les supprimant ;
- Évaluer les risques et les combattre à la source ;
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins (principe de substitution des produits dangereux par des produits présentant moins de risques) ;
- Privilégier les mesures de protection collective (ventilation et assainissement de l'air, système clos, mécanisation, encoffrement...) par rapport aux mesures de protection individuelle ;
- Former et informer les salariés sur les risques et leur prévention, sans négliger les mesures d'hygiène et d'urgence.

Source : <http://www.inrs.fr/risques/chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

DOCUMENT 4 : Fiche technique du nouveau produit

Le produit X présente des risques de toxicité aiguë pour les organes.

Il est fort probable que le produit en question présente des risques pour l'environnement. De plus, lors des essais réalisés en laboratoire, le produit sous sa forme liquide s'est enflammé. Enfin, son utilisation provoque des somnolences et des vertiges ainsi qu'une irritation cutanée.

Consigne :

L'entreprise Galichemistry dans laquelle vous travaillez en tant qu'ingénieur chimiste vient de mettre au point un nouveau produit X. Le directeur du laboratoire vous charge de rédiger son étiquette.